

DEBAT/RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (DOB/ROB)

www.larmor-plage.bzh

1^{er} Mars 2023

Le débat d'orientations budgétaires a vocation à éclairer le vote des élus et permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3 500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante (Article L2312-1 du CGCT).

Contexte général

CONTEXTE – MACRO ECONOMIQUE (source : INSEE point conjoncture dec.2022)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

4

- TAUX DE CROISSANCE DU PIB: **+2,6 % en 2022** contre + 7% en 2021,

Malgré ces nuages sombres qui s'amoncellent depuis le choc de la reprise post-Covid puis celui de la guerre en Ukraine, l'économie fait preuve de résistance : l'institution table toujours sur un cycle économique en trois "R" - résilience, ralentissement et reprise. La hausse du produit intérieur brut (PIB) va ainsi fortement décélérer, de 2,6% en 2022 à 0,3% en 2023, selon le scénario "le plus probable" retenu pour les projections macro-économiques des trois prochaines années de la banque de France publié samedi 17 décembre 2022.

- TAUX DE CROISSANCE DES PRIX A LA CONSOMMATION (en moyenne annuelle) :
+ 5,9 % sur un an en 2022

En précisant que les coûts de l'alimentation ont augmenté de 12,1%.

L'augmentation de l'inflation aura également une incidence à la hausse sur les taux des emprunts.

- DEFICIT PUBLIC : **-4,9 %** du PIB en 2022

Principales mesures ayant des impacts directs pour la ville de Larmor-Plage :

1 - Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée.

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2021 (pour application en 2023).

*La revalorisation des bases des impôts est estimée **à 7,1%**.*

→ La commune de Larmor-Plage peut s'attendre à une augmentation des recettes fiscales du seul fait de la revalorisation des bases actées par l'Etat.

Principales mesures ayant des impacts directs pour la ville de Larmor-Plage :

2 – Légère baisse des dotations de l'Etat

La loi de finances 2023 annonce la prise en charge de l'écrêtement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et par ailleurs, un maintien des dotations autres que la DGF.

→ La commune de Larmor-Plage peut s'attendre à une légère diminution des dotations de l'Etat compte tenu de la baisse de la population larmorienne.

Hausse du prix de l'électricité et des énergies

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

7

La commune de Larmor-Plage a contractualisé en commande groupée avec Morbihan Energies avec des tarifs au kWh bloqués jusqu'au 31 décembre 2023.

→ ***La commune de Larmor-Plage n'aura pas d'impact significatif de hausse de prix d'électricité pour son budget 2023.***

La municipalité a mis en œuvre dès cette année, un plan de sobriété énergétique dont vous trouverez tous les éléments sur le site internet de la commune :

<https://www.larmor-plage.bzh/actualites/la-ville-de-larmor-plage-presente-son-plan-de-sobriete-energetique/>

Larmor-Plage déjà engagée dans la démarche de réduction de consommation énergétique depuis 2017

- Démarche Cit'ergie
- Renouvellement de l'éclairage public depuis 4 ans avec en moyenne un investissement de 450 000€ par an, d'une part pour remplacer les armoires électriques anciennes, et d'autre part renouveler l'éclairage public ancien : sur les 2 500 ampoules 1 100, soit déjà près de la moitié, sont déjà passées en LED. La municipalité a décidé de renforcer cette action avec un effort majeur engagé en 2022 pour un montant d'environ 650 000€ (RAR 2022).
- La ville est engagée dans une démarche de rénovation des bâtiments publics :
 - Le bâtiment des Services techniques à hautes performances énergétiques en achèvement de construction (livraison prévue : printemps 2023)
 - Un nouveau complexe sportif regroupé à Ar Menez pour remplacer les installations vétustes et énergivores
 - Isolation progressive des bâtiments publics les plus énergivores
- Formation à l'écoconduite des agents
- Développement des mobilités douces – création voies cyclables – recrutement d'une chargée de mission mobilité

Rétrospective 2022

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, l'augmentation des prix de l'énergie, la canicule mais également de manière plus légère par la reprise de la saison estivale dans une belle dynamique après cette période de crise covid.

	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
FONCTIONNEMENT	10 098 212 €	12 915 903€
INVESTISSEMENT	4 560 839 €	8 388 797 €

RESULTATS 2022 – VILLE – Restes à réaliser (RAR)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

12

Les restes à réaliser (RAR) : Ce sont les dépenses ou recettes engagées non mandatées au 31 décembre (N-1)
L'évaluation des RAR tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère

RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2 851 431 €	785 735 €

RESULTATS 2022 – VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2022	10 098 212,49
	Recettes réalisées exercice 2022	12 915 903,12
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	2 817 690,63
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2021	469 134,12
c = a+b	Capacité d'autofinancement 2022	3 286 824,75
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2022	4 560 838,98
	Recettes réalisées exercice 2022	8 388 796,58
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	3 827 957,60
e	Résultat antérieur reporté 2021 (R001 au BP 2022)	-2 254,30
f = d+e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	3 825 703,30
g	Restes à Réaliser en dépenses 2022	2 851 431,88
h	Restes à Réaliser en recettes 2022	785 735,40
i = f -(g+h)	excédent fin 2022 pour 2023	1 760 006,82

- La capacité d'autofinancement (CAF) 2022 est de **3 286 825 €**
- ➔ *La capacité d'autofinancement est confortable, elle comprend néanmoins les recettes exceptionnelles 2022 :*
 - *L'excédent du budget annexe de la ZA de Kerhoas de 469 134,12€ suite à sa clôture au 31 décembre 2021.*
 - *Vente de parcelles (Kerblaisy et Kerhoas) pour un montant global d'environ 228 000€.*
- ➔ *Hors ces recettes exceptionnelles , la CAF environ 2590 K€ contre 1483K€ au BP 2022.*

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement au CA 2022 sont de 9 255 000€ sur les 9 931 900 € prévus au BP 2022.

Elles sont en évolution de **+ 5 %** par rapport au CA 2021 (8 838 876€). Cette hausse est concordante avec les prévisions du BP 2022 :

- ➔ De l'inflation, de la hausse du point d'indice de la FPT et de l'augmentation des prix de l'énergie (carburant, chauffage)
- ➔ Augmentation des dépenses des services liés à la Petite Enfance et l'Enfance Jeunesse du fait de l'augmentation de la fréquentation (ouverture des 10 places au multi-accueil sur une année complète – augmentation significative de la fréquentation des enfants sur le périscolaire dont la restauration scolaire – développement du secteur Jeunesse),
- ➔ Beaucoup de remplacements en cours d'année au sein du personnel communal,
- ➔ La ville avait provisionné une somme importante suite à une décision de la CAA de Nantes dans le cadre d'un contentieux RH (fait générateur antérieur à la mandature). Toutefois, un arrêt du conseil d'Etat est venu casser la décision de la CAA de Nantes par conséquent, cette somme provisionnée n'a pas été mandatée.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement au CA 2022 sont de 12 900 000€ sur les 12 000 000€ prévus au BP 2022.

Elles sont en évolution de **+ 16 %** par rapport au CA 2021 (11 157 000€)

Une hausse des recettes avait été anticipée dans le cadre de l'élaboration du BP 2022 mais elle était restée prudente.

- *Reprise d'une activité forte du casino: + 400 000 € par rapport à l'estimation au BP 2022 (voir détail diapo suivante)*
- *Evolution importante des droits de mutation : +140 000 € par rapport à l'estimation au BP 2022*
- *Taxe sur la consommation finale de l'électricité : + 40 000€ par rapport à l'estimation au BP 2022*
- *Les droits de place : + 32 000€ par rapport à l'estimation au BP 2022*

RECETTES :

➤ **CASINO: Reprise forte de l'activité en 2022**

Recettes 2022 des produits bruts des jeux + cercle en ligne : **1 712 532 €**

Pour mémoire, les recettes des produits bruts des jeux + cercle en ligne:

- Recette 2021 : 817 000 € (+110%)
- Recette 2020 : 1 014 700 € (+69%)
- Recette 2019 des produits bruts des jeux + cercle en ligne : 1 519 885 € (+13%)

Les orientations 2023

FONCTIONNEMENT

LE FONCTIONNEMENT (1/4)

ORIENTATIONS PRINCIPALES

Les charges de fonctionnement vont évoluer à la hausse et les recettes de fonctionnement devraient être en nette progression en 2023.

ORIENTATIONS PRINCIPALES : DEPENSES

- Augmentation du fait de l'inflation et de la hausse des énergies (sauf électricité jusqu'au 31/12/23),
- Passage obligatoire à la comptabilité M57 à compter du 1er janvier 24, le coût de ce changement de nomenclature comptable imposé par l'Etat est estimé à environ 20 000 €,
- Création de 4 places supplémentaires au multi-accueil à compter de septembre 2023,
- Création d'un service Culture et Patrimoine,
- Maintenir le développement des actions dans le cadre du Projet éducatif de Territoire (PEdT) en faveur de l'Enfance, Jeunesse et affaires scolaires,
- Les intérêts d'emprunt augmentent d'environ 40 000 € du fait de la contractualisation du nouvel emprunt de 5 millions d'euros en 2022,

ORIENTATIONS PRINCIPALES : DEPENSES

La municipalité souhaite inscrire la ville dans une politique d'investissement ambitieuse en lien avec le projet politique de territoire. Par conséquent, des moyens humains sont indispensables pour mener à bien les projets dans le calendrier défini.

- Création de deux postes : 1 agent en commande publique et 1 agent en suivi opérationnel des projets,
 - Souhait de recruter des agents en contrats d'alternance,
 - Remplacements des départs en retraite, disponibilité, mutation, arrêts maladie,
 - Mise en place d'un régime indemnitaire minimum pour tous les agents ,
 - Recensement de la population avec 18 agents recenseurs et un renfort à l'accueil de la mairie durant cette période,
- ➔ Augmentation de la masse salariale d'environ 6,9% par rapport au BP 2022 en y intégrant en plus des orientations ci-dessus présentées, l'augmentation liée au coût de Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

LE FONCTIONNEMENT (4/4)

ORIENTATIONS PRINCIPALES : RECETTES

-Maintien des taux d'imposition afin de ne pas alourdir davantage la charge fiscale des Larmorien et ce, pour la **12^{ème} année consécutive**.

Cependant, les recettes devraient augmenter de manière significative du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 7,1% soit une recette supplémentaire d'environ 470 000€.

- L'augmentation des recettes CAF liées :

- Aux 4 places supplémentaires au multi-accueil à compter de septembre 23,
- À l'augmentation de la fréquentation sur les temps périscolaires – secteur enfance jeunesse.

- La Délégation de Service Public « Camping de la Fontaine » – nouvelle recette d'environ 40 000 €

- Augmentation des droits de place en hausse – activités supplémentaires pour la saison 2023.

INVESTISSEMENT

Le projet politique de territoire a été présenté lors du conseil municipal du 9 décembre 2021 et est disponible sur le site internet de la commune.

Après les constats et diagnostics, le projet politique de territoire propose sept objectifs stratégiques qui ont pour ambition de répondre à la nécessaire adaptation de la ville, aux nouveaux besoins de la population, au changement des modes de vie qui s'accélère ainsi qu'aux exigences de la sauvegarde de l'environnement.

Le projet politique de territoire porte la vision de la municipalité pour le Larmor-Plage de demain.

Il s'agit d'une ambition qui se déclinera sur toute la mandature et certainement au-delà.

Celui-ci s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissement.

Il est important de rappeler que le débat d'orientations budgétaires (DOB) porte uniquement sur les investissements 2023. Par conséquent, les inscriptions budgétaires de l'année à venir s'inscrivent comme des déclinaisons des objectifs du projet politique de territoire pour la seule année 2023.

L'INVESTISSEMENT (3/17) – le projet politique de territoire

Il faut savoir que la comptabilité publique M14 impose une inscription budgétaire pour engager les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux dans un souci de transparence budgétaire.

L'année 2023 sera marquée par une phase de concrétisation avec le lancement des marchés publics en lien avec les grands projets initiés depuis le début de la mandature.

Les dépenses inscrites au budget ne seront pas réalisées en totalité en terme de dépenses facturées.

Ainsi, la ville de Larmor-Plage devrait pouvoir autofinancer ses investissements en 2023 d'autant que la municipalité avait anticipé un emprunt de 5 millions d'euros sur 2022 en prévision de cette phase.

L'inscription d'un nouvel emprunt au BP 2023 ne devrait être qu'une inscription budgétaire pour respecter le principe du vote à l'équilibre.

Les objectifs du PROJET POLITIQUE DE TERRITOIRE

- Objectif 1 : Préserver la qualité de notre cadre de vie par la tranquillité publique
- Objectif 2 : Maîtriser notre urbanisation dans la cohérence des besoins, la sauvegarde de notre patrimoine et la protection de notre cadre de vie
- Objectif 3 : Engager résolument la commune dans la démarche de la transition écologique et énergétique comme dans celle de la circulation douce
- Objectif 4 : Consolider la cohésion sociale par une nouvelle offre de services notamment à destination des seniors et des personnes en difficulté ou en situation de handicap
- Objectif 5 : Développer et conforter les services pour les familles avec enfants en poursuivant la démarche du projet éducatif de territoire (PEdT)
- Objectif 6 : Développer l'activité commerciale et d'entreprise et soutenir le développement touristique de la ville et son attractivité
- Objectif 7 : Construire une offre culturelle et d'animations identifiant Larmor-Plage et répondant aux attentes citoyennes et touristiques

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (5/17)

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p>Objectif 1 : Cadre de vie et tranquillité publique <i>Dont la vidéoprotection pour environ 240 000€ et la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du local dit « Ridau » près du cimetière - mail de port-Maria pour les nouveaux bureaux de la police municipale.</i></p>	<p><i>Environ 280 000 € inscrit au BP 2023</i></p>
<p>Objectif 2 : Maîtriser l'urbanisation - sauvegarde du patrimoine et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bâtiments communaux (1 200 000€) <i>dont 845 000€ pour la construction des services techniques – église – accueil mairie – complexe sportif – salles communales – cimetière avec extension du colombarium – provision pour chaudières – réfection des aires de jeux – maison de l'Enfance.</i> ➤ Cadre de vie- plages et littoral (300 000€) <i>dont « travaux à la mer » sur le petit port pour 250 000€</i> ➤ Cadre de vie – espaces verts (20 000 €) ➤ PLU et études (40 000€) ➤ Voirie (2 100 000€) <i>dont la rue du Minio pour 1 700 000 € - Le Fons pour 250 000€ - entrée de ville pour 76 000€</i> ➤ Equipements sportifs (360 000€) <i>Dont le lancement de l'opération « renouvellement des équipements sportifs » pour 350 000€ sur 2023</i> 	<p><i>Environ 4 020 000€ au BP 2023</i></p>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (6/17)

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p>Objectif 3 : Transition écologique, énergétique et circulation douce <i>Dont création de la liaison douce Larmor-Plage/Ploemeur pour 1 300 000 € et l'achat de mobilier urbain en lien avec la pratique du vélo (ex. parking à vélos fermés)</i> <i>Le bâtiment des services techniques à haute performance énergétique dit « exemplaire » et l'installation du photovoltaïque sur la toiture du hangar des services techniques (cf objectif 2)</i> <i>rénovation des points lumineux éclairage public et armoires provision prévue au BP 23 et RAR d'environ 650 000€ pour la modernisation de l'éclairage public</i> <i>cuve récupération eaux pluviales - cimetière</i> <i>Ecole du Menez (côté primaires) - adaptation chaudière pour passage aux pellets</i> <i>Récupérateur de mégots</i> <i>Friche Le tocquin - stockage et tri des déchets des ST - RAR 2022 de 330 000 € environ</i> <i>Achat plateau mulshing et d'une balayeuse électrique</i> <i>Robot mulshing pour le terrain de foot (cf investissement récurrent)</i></p>	<p><i>Environ 2 100 000 € inscrit au BP 2023</i></p>
<p>Objectif 4 : Cohésion sociale</p>	<p><i>Prévu dans le budget annexe du CCAS</i></p>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (7/17)

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p>Objectif 5 : Développer et conforter les services pour les familles <i>Projet de construction d'une maison des jeunes et des associations dont la maîtrise d'œuvre pour 350 000€ et matériel et mobilier pédagogiques pour le service Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires pour environ 50 000€</i></p>	<p><i>Environ 400 000€ inscrit au BP 2023</i></p>
<p>Objectif 6 : Développer l'activité commerciale et d'entreprise – soutenir le développement touristique <i>Dont le contrat d'attractivité touristique (CAT) dont Toulhars 900 000 € - Parc de l'Océan 400 000 € - pointe des blagueurs 60 000 € coffrets électriques place de l'église pour 40 000€</i></p>	<p><i>Environ 1 400 000 € au BP 2023</i></p>
<p>Objectif 7 : Construire une offre culturelle et d'animation identifiants Larmor-Plage <i>Dont la restauration des statues de l'église – installation d'un système de projection intégrée à l'espace culturel « les courreaux ». nouvelle structure "biblioplage" achat chapiteaux 8X5</i></p>	<p><i>La politique de cet objectif s'inscrit davantage en section de fonctionnement. Toutefois, il sera inscrit environ 75 000€ en investissement au BP 2023</i></p>

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (8/17)

INVESTISSEMENTS RECURRENENTS	MONTANT (TTC)
Equipements de modernisation et de renouvellement <i>DONT informatique/logiciels/développement numérique/téléphonie petits équipements - outillages - électroménager - matériel de travail - mobilier Lorient aggro - SIG Lorient aggro - provision obligatoire eaux pluviales Manusopic Fenwic et nacelle Camions espaces verts (2) Tondeuses</i>	Environ 480 000 € au BP 2023
Acquisitions foncières <i>Réserve pour les opportunités foncières</i>	700 000 € inscrit au BP 2023

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Pour rappel : définition des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à mandater au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. **Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être néanmoins révisées.**

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatée durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

ORIENTATIONS 2023 – Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

1 – Le contrat d'attractivité touristique (CAT)

(montant initial d' environ 7,3 millions d'euros sur 5 ans 2019-2023)

AP : 4 860 000€ environ prévus entre 2023 et 2024

CP BP 2023 : 1 360 000€

CP BP 2024 : 3 500 000€

2 – La construction du bâtiment des services techniques

(montant initial d'environ 2,2 millions prévus initialement sur 3 ans 2019-2022)

AP : 845 000€ environ prévus entre 2023 et 2024

CP BP 2023 : 845 000€

CP BP 2024 : à définir en fonction des révisions de prix et des décomptes définitifs des entreprises

ORIENTATIONS 2023 – APCP – contrat d'attractivité touristique (CAT)

Le CAT a été voté initialement en conseil départemental le 29 septembre 2019 et sa clause de revoiture a été accordée par cette même instance le 21 mai 2021 pour un financement de 750 000€ pour un montant de 7 272 000€ TTC d'investissement communal.

Dans cette dernière mouture du CAT, le délai d'exécution a été prorogé d'un an soit un contrat sur la période 2019-2023.

Pour bénéficier du financement départemental au titre du CAT, les notifications des marchés de travaux doivent avoir été réalisées impérativement pour le 31 décembre 2023.

ORIENTATIONS 2023 – APCP – contrat d'attractivité touristique

L' action 1 – Réaménagement de la promenade de Port-Maria et l'action 9 – Création d'une aire de services et de stationnements dédiés pour les camping-cars ne seront pas honorés dans le cadre du contrat d'attractivité touristique.

- Le réaménagement de la promenade de Port-maria ne pourra pas aboutir dans le délai imparti dans le cadre du CAT, il est de ce fait retiré en crédits de paiement pour 2023.
- La création d'une aire de service et de stationnements dédiés au camping-cars ne sera pas réalisée dans le cadre du CAT. Cependant, une aire d'accueil est prévue dans l'enceinte du « camping de la Fontaine» dans le cadre de la délégation de service public confiée à VVF depuis janvier 2023.

Les actions réalisées dans le cadre du CAT seront l'aménagement de Toulhars, le parc de l'Océan et l'aménagement de la pointe des blagueurs en sachant que la signalétique (SIL) a été réalisée en 2022.

➔ Une délibération en conseil municipal sera proposée en avril pour modifier l'AP/CP

ORIENTATIONS 2023 – APCP – Construction des services techniques

Le montant initial de l'autorisation de programme était de 2 187 150 € sur la période 2019-2022.

La livraison du bâtiment est prévue au printemps 2023.

Il y a eu très peu d'avenants sur la réalisation de ce bâtiment mais compte tenu des révisions de prix , le montant total de l'opération s'élèverait à environ 220 000€ de plus (estimation) soit 2 408 000€ .

Le montant de l'autorisation de programme serait de 845 000€ pour les années 2023 et 2024.

Les crédits de paiement au BP 2023 seront de 845 000€ sous réserve d'éléments nouveaux d'ici le vote du BP 2023

→ Une délibération en conseil municipal sera proposée en avril pour modifier l'APCP.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (15/17)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

39

Les dépenses d'investissement au BP 2023 pour les opérations d'équipement représenteraient environ 9 500 000€

- Une réelle démarche active pour la recherche des subventions a été mise en place au sein des services et demande des efforts constants et réguliers pour obtenir les notifications d'accord de nos partenaires publics. Ces efforts ne sont pas vains et ils représentent aujourd'hui pour la commune de Larmor-Plage une participation majeure dans la politique d'investissement puisque le potentiel de recettes (subventions d'équipement) à ce jour est de l'ordre de **930 000 € environ pour les investissements à venir** (restes à réaliser recettes et subventions d'équipement au BP 2023).
- Les services et les élus sont toujours en alerte à la vue des investissements pouvant faire l'objet de subventionnement auprès des partenaires publics car les appels à projet de toutes sortes se multiplient ; nous pouvons bénéficier d'opportunités tout en maintenant notre vigilance tout au long de l'année.

L'INVESTISSEMENT – RECETTES PREVISIONNELLES (17/17)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

41

RECETTES investissement	Montant TTC approximatif inscription BP 2023
Fonds de compensation TVA N-2 (FCTVA)	400 000
Taxe d'aménagement	250 000
Subventions d'équipement	165 000
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 286 824,75
emprunt	Variable d'ajustement pour l'équilibre de la section
TOTAL	4 101 824,75€

TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER 2023 en k€

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

42

Capacité d'autofinancement (hypothèse idem 2022)	2 800
amortissements	620
EPARGNE BRUTE	3 420
Remboursement capital emprunts	-1 479
EPARGNE NETTE	1 941
Plus subventions a recevoir	930
PlusRbt TVA et taxe aménagement	650
Ressources de financement nettes	3 521
utilisation de la trésorerie actuelle	5 600
	9 121
INVESTISSEMENTS PREVUS 2023	-9 440
Engagements 2022 non encore mandatés en fin année	-2 511
Engagements 2023 non encore mandatés en fin année	2 830
Dépenses investissements	-9 121
solde DE FINANCEMENT NET DE 2023	0
TRESORERIE FIN 2023	1 500
ENDETTEMENT FIN 2023	8 177

Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de **9 655 475 €**

→ La commune de Larmor-Plage a contracté un nouvel emprunt en 2022 de 5 millions d'euros pour anticiper le financement des investissements en profitant des taux bas.

→ Encours de dette 2023:

Part capital : 1 478 787 € (dépenses d'investissement)

Part intérêt : 185 172 € (dépenses de fonctionnement)

→ Capital restant dû au 31 décembre 2023 : 8 176 688 €

ETAT DE LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE (2/3)

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

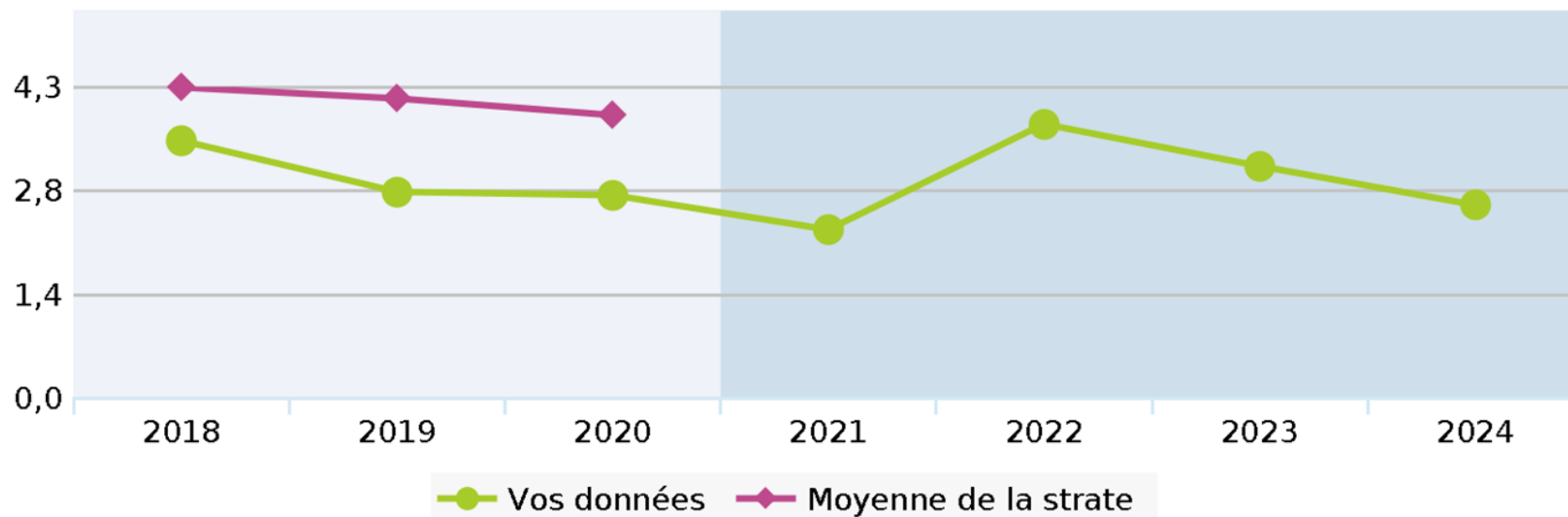
Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

45

Profil d'extinction de la dette **ACTUELLE** de la ville de Larmor-Plage **AVANT** contractualisation de nouveaux emprunts dans les années à venir.

Ratio de désendettement (en années)

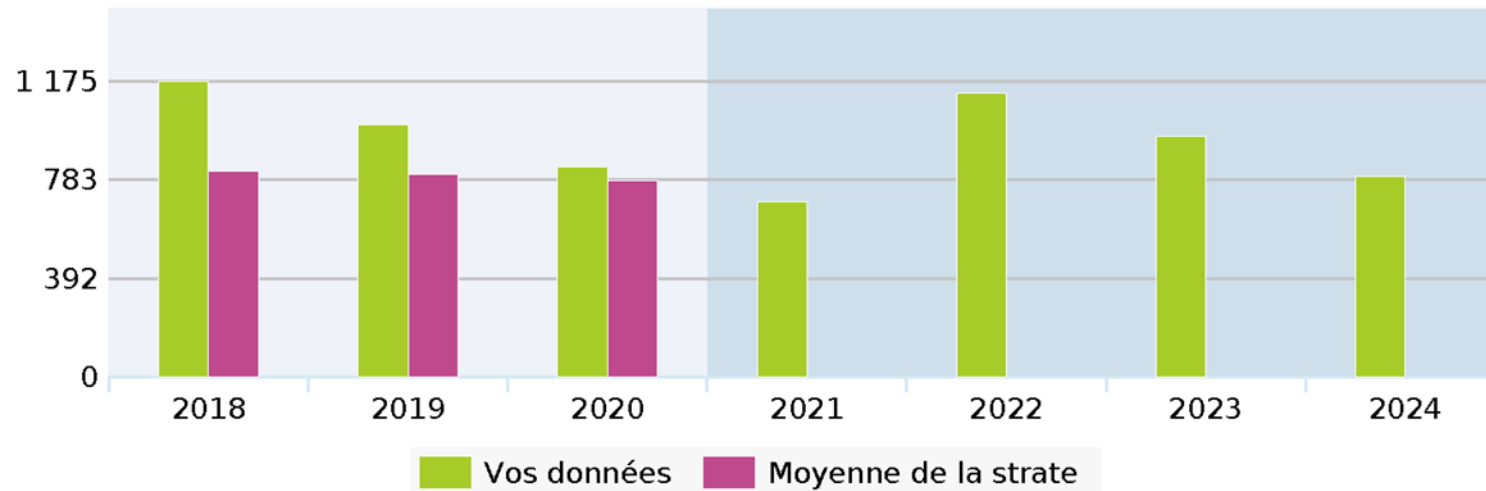


	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Larmor-Plage	3,53	2,82	2,78	2,31	3,75	3,18	2,65
Moyenne de la strate (pop)	4,26	4,10	3,89				

ETAT DE LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE (3/3)

Profil d'extinction de la dette **ACTUELLE** de la ville de Larmor-Plage **AVANT** contractualisation de nouveaux emprunts dans les années à venir.

Encours de la dette par habitant



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Larmor-Plage	1 175€	1 004€	835€	695€	1 131€	958€	799€
Moyenne de la strate	818€	806€	780€				

Compte tenu de la politique d'investissement ambitieuse depuis 2022, de nouveaux emprunts seront souscrits.

L'anticipation de la contractualisation de l'emprunt de 5 millions en 2022 va permettre, a priori, le financement des dépenses réelles facturées en section d'investissement en 2023.

Cette politique de financement se poursuivra sur les années à venir. Il sera veillé à prendre en compte la capacité de remboursement de la commune sans alourdir la charge fiscale sur les Larmorienens.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230301-DEL2_01_03_23-DE

48

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DOB 2023